

**Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
22 mars 2018**

Des contrats sur mesure pour les territoires

La Nouvelle-Aquitaine est composée d'une mosaïque de territoires, urbains et ruraux, chacun ayant des problématiques, des spécificités et des modes de développement qui lui sont propres. Le Conseil régional propose d'accompagner leurs projets en passant contrat avec 51 « territoires de projets » qu'il a identifiés. Du sur mesure est proposé : d'une part par la mise en place de deux types de contrats en fonction de la vulnérabilité - le contrat d'attractivité pour les territoires les moins vulnérables, le contrat de dynamisation et de cohésion pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative - et, d'autre part une co-construction du projet Région-territoire. Avec en parallèle, la mise en place d'une intervention régionale dans les 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'ensemble du territoire est couvert !

Le CESER, prônant le « Faire Territoire(S)¹ », ne peut qu'approuver la volonté régionale de décliner une politique de développement et de cohésion des territoires harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les territoires étant divers, il est sensible à l'adaptation de la politique régionale à la diversité des situations locales, à travers une approche différenciée selon les territoires. Pour autant plusieurs points de vigilance sont adressés au Conseil régional :

- L'articulation nécessaire de la politique contractuelle avec la stratégie régionale en cours d'élaboration dans les schémas SRADDET, SRDEII, SRDTL,... Ces schémas sont un acte fondateur de la nouvelle région, ils sont censés donner le sens et la direction. L'enjeu est bien celui de la mise en cohérence des stratégies portées dans les contrats de territoire avec les orientations régionales.
- L'offre d'ingénierie doit englober de nombreux champs d'expertise, le CESER propose de constituer et de mobiliser un réseau régional de l'ingénierie, qui favoriserait une mutualisation des compétences. Pour être efficace, l'accompagnement régional aux porteurs de projets doit s'inscrire dans un temps suffisamment long. Plus globalement, le CESER s'interroge sur le niveau de moyens à mettre en œuvre sur un territoire pour parvenir à le dynamiser...
- La démarche de co-construction des projets locaux doit impliquer, tout au long du processus, des acteurs de la société civile au niveau local, en prenant notamment appui sur les Conseils de développement.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

¹ Faire Territoire (s). Tome 1 et 2. Décembre 2017.

Consulter ce rapport sur le site internet du CESER : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/faire-territoires/>

- Le CESER approuve l'accompagnement proposé pour les revitalisations des centres-bourgs et des centres-villes, dont l'attractivité s'est dégradée : il s'agit d'un enjeu essentiel, qui implique d'agir à la fois sur les fonctions économiques (offre commerciale et de services), d'habitat (réhabilitation du bâti ancien notamment) ou encore d'identité (patrimoine par exemple). La revitalisation durable des centres-bourgs et des centres-villes ne peut toutefois s'envisager dans la durée sans une action forte sur l'une des principales causes de leur fragilisation : l'étalement urbain.
- Les contrats territoriaux ont vocation à répondre aux différentes mutations à l'œuvre. De ce point de vue, le CESER regrette qu'à l'exception de la transition énergétique, les autres volets de la transition écologique, et notamment la stratégie régionale biodiversité, ne trouvent pas une réelle traduction dans les outils mobilisés au titre de la politique contractuelle.
- Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de répondre aux enjeux de cohésion urbaine et sociale des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il considère que cette politique de la ville ne prendra totalement son sens qu'à la condition d'intégrer un objectif de mixité sociale.

Enfin, le CESER réaffirme l'importance de l'évaluation et du suivi des politiques d'accompagnement des territoires proposés par le Conseil régional. Cela passe par la définition d'indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs. À cette condition, les bonnes pratiques, les expériences réussies, les innovations locales accompagnées dans le cadre des politiques contractuelles pourront être identifiées et valorisées. Partagées, elles pourront ensuite « essaimer » sur d'autres territoires.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr